



au cœur de l'action

L a f f i c h e

Mai - Juin 2016

1^{er} degré

Enseignants

Rémunération

Le Premier ministre a annoncé le passage de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) de 400 à 1 200 € bruts dès la rentrée 2016.

Le Spelc réclamait cette augmentation de longue date.

Il s'agit d'une reconnaissance nécessaire du travail des maîtres du 1^{er} degré. **Mais il continuera à se battre pour une juste rémunération de tous les collègues**, notamment par la refonte des grilles indiciaires des échelles de rémunération et par l'augmentation des taux de promotions à la hors classe.

Retenues de salaire pour absence et retard

Lorsque le salarié est absent ou en retard sans justification, l'employeur peut diminuer en conséquence la rémunération, celle-ci étant la contrepartie d'un travail.

Dans ce cas précis, la retenue sur salaire n'a pas la nature de sanction disciplinaire et n'est donc pas interdite.

Salariés des établissements

Le Spelc vous accompagne dans le mouvement de l'emploi. Adressez vos documents à votre représentant.

